



Baisse heure de 35 heures a 25 heures

Par **dpj_old**, le **25/07/2007** à **15:52**

bonjour voila j'ai un contrat de 35 heures mon employeur voudrait me baissé mon contrat a 25 h par semaine ce qui entraine une baisse de salaire conséquente a t'il le droit ? car en cas de refus il voudrait me licencié
rnNous sommes 2 avec le meme contrat mois avec 10 ans d'anciéneté et un ami avec 5 ans lequel doit il licencié en premier en sachant que nous avons les même qualification merci pour votre réponse

Par **poupee_russe92**, le **25/07/2007** à **16:17**

Bonjour,rnrnles horaires constituent des engagements contractuels que l'employeur ne peut modifier sans votre accord. Dans le cas contraire **il modifie votre contrat** (et non pas simplement vos conditions de travail) sans votre accord, ce qui est illégal.rnrnSi il vous licencie pour ces motifs, il s'agira d'un licenciement personnel sans cause réelle et sérieuse que vous pourrez contester. Néanmoins il pourrait tenter un licenciement économique...rnrnSi vous le pouvez, constituer un dossier avec quelques pièces pouvant prouver ces menaces au cas où.rnrnCordialement.rnrnEsther